



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 49



Le 22 juin 2009

PELATA SUPER MENTEUR OU PELATA SUPER MAL INFORME

LE 12 juin 2009 LE DIRECTEUR GENERAL DE RENAULT PELATA nous a tenu un discours sans queue ni tête, plein de contradictions et surtout plein de mensonges, le plus gros mensonge est **le gel de la construction** d'une usine Renault à Tanger au Maroc, alors que **24 heures plus tard, Carlos GHOSN annonçait aux médias qu'il confirmait la construction de cette usine qui sera opérationnelle en 2012 avec pour 2014 la production de 400 000 véhicules.** Quelle sera la production délocalisée ?, combien d'emplois en moins en France ?, quel véhicule sera produit à TANGER ?, Renault nous dit qu'il n'y a pas d'argent, qu'il fera d'énormes pertes en 2010 selon les termes de PELATA et dans le même temps il construit une usine à l'étranger !!

Remise à zéro des compteurs

SUD a écrit dans son tract 48 qu'il attendait la réponse de PELATA sur ce sujet, la réponse ne nous convenant pas, nous saisissons le Tribunal de Grande Instance de Douai.

EN EFFET, nous pourrions faire comme la CGT et saisir le tribunal des prud'hommes, seulement il faut savoir que seuls les salariés qui ont saisi le Tribunal des prud'hommes (TPH) seront régularisés par la mise à zéro de leur compteurs, pour les autres rien ne se passera s'ils ne saisissent pas à leur tour le TPH. (même si le 1^{er} jugement fera jurisprudence) de plus Renault pourra faire appel, ce qui aura pour effet de suspendre la décision du TPH. Cela dit, **SUD appui sans réserve la démarche de la CGT.**

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (TGI) qui est saisi cette semaine par SUD, aura lui pour effet de rendre une décision qui sera d'ordre collective, ce qui veut dire que l'ensemble des salariés seront concernés par la remise à zéro des compteurs négatifs, nous voyons mal le TGI donner raison à Renault alors que le code du travail et la jurisprudence sont très clairs, les compteurs négatifs ne peuvent aller au-delà d'une année.

ATTENTION : tant que le jugement du TGI n'est pas rendu, ne racheter pas votre CTC avec des jours de CTI comme le suggère un certain syndicat, car le TGI devrait logiquement ordonner la remise à zéro des compteurs CTC, si vous les avez régularisés par du CTI, nous ne pourrions plus rien faire

CERTAINS nous disent que la remise à zéro des compteurs mettrait Renault par terre, il est clair et établi qu'ils ont bu les paroles de PELATA comme du petit lait, il n'y a pas besoin de décaisser de l'argent pour remettre les compteurs à zéro, **puisse que le financement des jours avancés par l'entreprise ont déjà été comptabilisés sur les exercices comptables 2007 2008.** L'effacement de la dette des salariés n'aurait donc aucune incidence sur les comptes Renault car les comptes actuels de l'entreprise prennent en compte les sommes avancées (jours débiteurs CTC).



**Lorsque le TGI aura rendu son jugement,
Nous appuierons pour une remise à zéro**

Rétroactivité du chômage au 1er janvier 2009

CERTAINS essaient de faire croire aux salariés qu'ils sont à l'origine de la remise en chômage partiel des jours de CTC dès le 1^{er} janvier 2009, ce qui aura pour conséquence **d'effacer une partie de la dette des salariés, les salariés ne seront pas dupes, l'idée est venue de la Direction pour éponger une partie des jours CTC qu'elle devra rembourser en se servant des indemnités de chômage versées par l'état,** comme elle le spécifie dans son évènement de ce jour, bien sur pour redorer le blason de ses partenaires, elle leur a demandé de PROPOSER cette initiative, ...**trop grosse** car les deux manipulateurs l'ont proposé en même temps, leur tract commun en dit long.

SUD l'autre alternative